

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

1) Données générales

- **Titre:** » Fourniture d'articles de bureau et de papeterie durables destinés aux membre du personnel de Bruxelles Environnement sou la forme d'une centrale d'achat pour les administrations bruxelloises.”
- **Dossier:** 2022K0258
- **Type de marché :** fournitures
- **Accord-cadre :** Les dépenses pour Bruxelles Environnement ont été estimées à 466.498,35 EUR HTVA soit 564.463,01 EUR TVAC, TVA 21%
- **Durée :** 60 mois
- **Procédure :** Procédure Ouverte
- **Approbation des conditions du marché et de la procédure:**
 - o 18 novembre 2022 (IF)
 - o 25 novembre 2022 (Ministre)
 - o 07 decembre 2022 (Gouvernement)
- **Date d'ouverture des offres:** 27/01/2023
- **Gestionnaire du dossier :** Olivia De Vos

2) Offres

5 offres ont été déposées

	Nom	Adresse	Code Postale & Commune	Numéro d'entreprise	Lots
1	BRICOLUX SA (FR)	Rue Saint-Isidore 2	6900 Marloie	BE 0412.998.185	2
2	ELEP NV (NL)	Kerkhovensesteenweg 2	3920 Lommel	BE 0401.326.315	4
3	IGEPA BELUX SA	Nijverheidslaan 4	9880 Aalter	BE 0416.723.381	3, 4
4	LYRECO BELGIUM SA (FR)	Rue du Fond des Fourches 20	4041 Vottem	BE 0406.469.194	1, 2, 3, 4, 5
5	PAPYRUS BELGIUM PAPIER NV (NL)	Noordkustlaan 16C/4	1702 Groot-Bijgaarden	BE 0426.246.407 RPR Brussel	3, 4

Nombre de lots dans le marché: 5 lots:

- Lot 1 – “Articles de bureau:”
- Lot 2 – “Matériel de bricolage”
- Lot 3 – “Papier et enveloppes”
- Lot 4 – “Enveloppes avec logo”
- Lot 5 – “Articles de branding”

Aucune offre n’a été déposée pour les lots suivants : /

Des offres ont été déposées pour les lots suivants : tous les lots

3) Capacité techniques des soumissionnaires (critère de sélection)

Soumissionnaire	Offre reçue à temps	Absence de dettes fiscales et sociales	Offre valablement signée	DUME
BRICOLUX SA	OUI	OUI	OUI	OK
ELEP NV	OUI	OUI	OUI	OK
IGEPA BELUX SA	OUI	OUI	OUI	OK
LYRECO BELGIUM SA	OUI	OUI	OUI	OK
PAPYRUS BELGIUM PAPIER NV	OUI	OUI	OUI	OK

Capacité Lot 1	Soumissionnaire
	LYRECO BELGIUM SA
La preuve d'un chiffre d'affaire annuel moyen de 600.000,00 Euros TVAC b) Au moins 3 références d'un montant minimum de 25.000 euros HTVA/an (chacune datant de 2 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre)	a) OK • Periode 01/01/2022 – 31/12/2022 : 255.250.326,00 euro • Periode 01/01/2021 – 31/12/2021 : 199.737.067,00 euro • Periode 01/01/2020 – 31/12/2020 : 171.705.241,00 euro b)OK • Montant 1.663.540,00 EUR - Periode 01-01-2021 t.e.m. 31-12-2021 -Client: Service Public de Wallonie (SPW) • Montant 5.436.584,00 EUR - Periode 01-01-2021 t.e.m. 31-12-2021 – Client : FOD Beleid & Ondersteuning • Montant 167.389,00 EUR - Periode 01-01-2021 t.e.m. 31-12-2021 - Client: Mutualité Solidaris D'autres références sont également jointe à l'offre

Capacité Lot 2	Soumissionnaire	
	BRICOLUX	LYRECO BELGIUM SA
lot 2 – Matériel de bricolage a) Preuve d'un chiffre d'affaire d'un des 3 derniers exercices comptables d'un montant annuel moyen de 30.000,00 euros TVAC b) Au moins 3 références d'un montant minimum de 25.000 euros HTVA/an (chacune datant de 2 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre)	a) OK • Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 7.967.069, 44 euro • Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 7.195.995,40 euro • Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 6.859.845,39 euro b) OK • Montant : 186.111,00 EUR - Période 02-01-2022 à 31-12-2022 - Client: Administration communale de 1080 Molenbeek • Montant : 172.985,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: Administration communale de 1080 Molenbeek • Montant 158.751,00 EUR - Période 01-01-2022 à 31-12-2022 - Client: Administration communale de 1150 Bruxelles D'autres références sont également jointes à l'offre.	a)OK • Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 255.250.326,00 euro • Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 199.737.067,00 euro • Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 171.705.241,00 euro b)OK • Montant 1.663.540,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: Service Public de Wallonie (SPW) • Montant 5.436.584,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 – Client : SPF Bosa • Montant 167.389,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: Mutualité Solidaris D'autres références sont également jointes à l'offre.

Capacité Lot 3	Soumissionnaire		
	IGEPA BELUX SA	LYRECO BELGIUM SA	PAPYRUS BELGIUM PAPIER NV
Lot 3 - Papier et Enveloppes a) Preuve d'un chiffre d'affaire d'un des 3 derniers exercices comptables d'un montant annuel moyen de 100.000,00 euros TVAC b) Au moins 3 références d'un montant minimum de 6.000 euros HTVA/an (chacune datant de 2 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre)	a)OK - Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 195.298.986,00 euro - Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 161.982.849,00 euro - Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 140.283.577,00 euro b)OK - Montant 400.067,00 EUR - Période 01-01-2022 à 31-12-2022 - Client: Ville de Bruxelles - Montant 285.311,00 EUR - Période 01-01-2022 à 31-12-2022 - Client: Service Public de Wallonie - Montant 297.266,00 EUR - Période 01-01-2022 à 31-12-2022 - Client: SPF Finances D'autres références sont également jointes à l'offre.	a)OK - Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 255.250.326,00 euro - Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 199.737.067,00 euro - Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 171.705.241,00 euro b)OK - Montant 2.188.782,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: Service Public de Wallonie (SPW) - Montant 1.732.603,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: SPF BOSA - Montant 154.623,00 EUR – Période 01-01-2021 à 31-12-2021 – Client : Université Catholique Louvain-la-Neuve (UCL) D'autres références sont également jointes à l'offre.	a) OK - Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 72.833.269,00 euro - Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 60.552.474,00 euro - Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 52.446.280,00 euro b) OK - Montant 102.463,00 EUR – Période 01-01-2020 à 31-12-2022 Client: Henroprint sprl - Montant 100.015,00 EUR – Période 01-01-2020 à 31-12-2022 Client: The Mailing Factory sa - Montant 297.684,00 EUR – Période 01-01-2020 à 31-12-2022 Client: Manufast ABP vzw D'autres références sont également jointes à l'offre.

Capacité Lot 4	Soumissionnaire			
	ELEP NV	IGEPA BELUX SA	LYRECO BELGIUM SA	PAPYRUS BELGIUM PAPIER NV
Lot 4 – Enveloppes avec Logo a) Preuve d'un chiffre d'affaire d'un des 3 derniers exercices comptables d'un montant annuel moyen de 30.000,00 euros TVAC b) Au moins 3 références d'un montant minimum de 25.000 euros HTVA/an (chacune datant de 2 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre)	a)OK - Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 7.855.103,00 euro - Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 6.547.091,00 euro - Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 5.936.114,00 euro b)OK - Montant 126.487,00 EUR – Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: CM Landsbond - Montant 14.732,00 EUR - Periode 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: GZA Ziekenhuizen - Montant 28.934,00 EUR – Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: ONSS	a)OK - Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 195.298.986,00 euro - Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 161.982.849,00 euro - Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 140.283.577,00 euro b)OK - Montant 400.067,00 EUR - Période 01-01-2022 à 31-12-2022 - Client: Ville de Bruxelles - Montant 285.311,00 EUR - Période 01-01-2022 à 31-12-2022 - Client: Service Public de Wallonie - Montant 297.266,00 EUR - Période 01-01-2022 à 31-12-2022 - Client: SPF Finances D'autres références sont également jointes à l'offre.	a)OK - Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 255.250.326,00 euro - Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 199.737.067,00 euro - Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 171.705.241,00 euro b)OK - Montant 2.188.782,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: Service Public de Wallonie (SPW) - Montant 1.732.603,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: SPF BOSA - Montant 154.623,00 EUR – Période 01-01-2021 à 31-12-2021 – Client: Université Catholique Louvain-la-Neuve (UCL) D'autres références sont également jointes à l'offre.	b) OK - Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 72.833.269,00 euro - Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 60.552.474,00 euro - Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 52.446.280,00 euro b) OK - Montant 102.463,00 EUR – Période 01-01-2020 à 31-12-2022 Client: Henroprint sprl - Montant 100.015,00 EUR – Période 01-01-2020 à 31-12-2022 Client: The Mailing Factory sa - Montant 297.684,00 EUR – Période 01-01-2020 à 31-12-2022 Client: Manufast ABP vzw D'autres références sont également jointes à l'offre.

Capacité	Soumissionnaire
	LYRECO BELGIUM SA
Lot 5	
Lot 5 – Articles de Branding a) Preuve d'un chiffre d'affaire d'un des 3 derniers exercices comptables d'un montant annuel moyen de 30.000,00 euros TVAC b) Au moins 3 références d'un montant minimum de 3.000 euros HTVA/an (chacune datant de 2 ans maximum par rapport à la remise de la présente offre)	a) OK • Période 01/01/2022 – 31/12/2022 : 255.250.326,00 euro • Période 01/01/2021 – 31/12/2021 : 199.737.067,00 euro • Période 01/01/2020 – 31/12/2020 : 171.705.241,00 euro b)OK • Montant 1.663.540,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: Service Public de Wallonie (SPW) • Montant 5.436.584,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: SPF BOSA • Montant 167.389,00 EUR - Période 01-01-2021 à 31-12-2021 - Client: Mutualité Solidaris D'autres références sont également jointes à l'offre.

CONCLUSION:

Tous les soumissionnaires sont sélectionnés.

4) Examen formel et matériel des offres des candidats sélectionnés (régularité)

A) Régularité formelle

N°	Soumissionnaire	État	Commentaire
1	BRICOLUX SA (FR)	En ordre pour tous les lots pour lequel le soumissionnaire a déposé une offre.	Pas de problème de régularité formelle (signature, mandat, etc.)
2	ELEP NV (NL)	En ordre pour tous les lots pour lequel le soumissionnaire a déposé une offre.	Pas de problème de régularité formelle (signature, mandat, etc.)
3	IGEPA BELUX SA	En ordre pour tous les lots pour lequel le soumissionnaire a déposé une offre.	Pas de problème de régularité formelle (signature, mandat, etc.)
4	LYRECO BELGIUM SA (FR)	En ordre pour tous les lots pour lequel le soumissionnaire a déposé une offre.	Pas de problème de régularité formelle (signature, mandat, etc.)
5	PAPYRUS BELGIUM PAPIER NV (NL)	En ordre pour tous les lots pour lequel le soumissionnaire a déposé une offre.	Pas de problème de régularité formelle (signature, mandat, etc.)

B) Correction des erreurs

a. Montants des offres (avant correction)

Lots	BRICOLUX SA - Lot 2	ELEP NV - Lot 4	IGEPA BELUX SA - Lots 3 & 4	LYRECO BELGIUM SA - Lots 1, 2, 3, 4 & 5	PAPYRUS BELGIUM PAPIER NV - Lots 3 & 4

Lot 1: Articles de bureau				593.849,25 euro htva 718.557,59 euro tvac	
Lot 2: Matériel de bricolage	23.029,46 euro htva 27.865,65 euro tvac			14.643,90 euro htva 17.719,12 euro tvac	
Lot 3: Papier et Enveloppes			2.871.555,80 euro htva 3.474.582,52 euro tvac	2.851.809,66 euro htva 3.450.689,69 euro tvac	2.948.688,12 euro htva 3.567.912,63 euro tvac
Lot 4: Enveloppes avec logo		26.724,60 € euro htva 32.336,77 € euro tvac	82.245,56 € euro htva 99.517,13 € euro tvac	28.447,34 € euro excl. Btw 34.421,28 € euro incl. btw	28.276,03 euro htva 34.213,99 euro tvac
Lot 5: Articles de Branding				€ 111.814,00 euro htva 135.294,94 euro tvac	

b. BEDRAGEN UIT DE OFFERTES (GECORRIGEERD)¹

Lots	BRICOLUX SA - Lot 2	ELEP NV - Lot 4	IGEPA BELUX SA - Lots 3 & 4	LYRECO BELGIUM SA - Lots 1, 2, 3, 4 & 5	PAPYRUS BELGIUM PAPIER NV - Lots 3 & 4
Lot 1: Articles de bureau				593.923,25 euro htva 718.647,13 euro tvac <i>Le soumissionnaire a fait une faute de calcul concernant le poste 89.</i>	
Lot 2: Matériel de bricolage	23.029,46 euro htva 27.865,65 euro tvac			14.643,90 euro htva 17.719,12 euro tvac	
Lot 3: Papier et Enveloppes			2.871.555,80 euro htva 3.474.582,52 euro tvac	2.851.809,66 euro htva 3.450.689,69 euro tvac	2.948.684,37 euro htva 3.567.908,09 euro tvac <i>Le soumissionnaire a commis plusieurs petites erreurs de calcul notamment pour des postes lors de la multiplication des quantités et de l'EHP.</i>
Lot 4: Enveloppes avec logo		26.724,60 € euro htva 32.336,77 € euro tvac	82.245,56 € euro htva 99.517,13 € euro tvac	28.447,34 € euro htva 34.421,28 € euro tvac	28.276,90 € euro htva 34.215,05 € euro tvac <i>Le soumissionnaire a commis plusieurs petites erreurs de calcul notamment pour des postes lors de la multiplication des quantités et de l'EHP.</i>
Lot 5: Articles de Branding				111.814,00 euro htva 135.294,94 euro tvac	

¹ Montant en rouge : montants dont les offres contiennent des erreurs de calcul. Les montants sont correctes après vérification.

C) Vérification des prix

➤ Lot 1:

- **LYRECO (Articles de bureau)** : Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.

➤ Lot 2 (Articles de bricolage):

- **BRICOLUX** : Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.
- **LYRECO** : Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.

➤ Lot 3 (Papier et Enveloppes):

- **IGEPA**: Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.
- **LYRECO** : Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.
- **PAPYRUS** : Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.

➤ Lot 4 (Enveloppes avec Logo):

- **IGEPA** : Le soumissionnaire IGEPA propose des prix, tant unitaires que globaux ayant une apparence d'anormalité pour le lot 4. En effet, ses prix apparaissent environ trois fois plus élevés que ceux des autres soumissionnaires ayant remis offre pour ce lot, et donc anormalement hauts.

Le soumissionnaire a été interrogé sur l'ensemble de ses prix par courrier recommandé du 14 juin 2023, conformément à l'article 36 § 2 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Le soumissionnaire a donné suite à ce courrier le 27 juin 2023 en donnant ses justifications de prix.

Le soumissionnaire explique qu'il a complété l'inventaire en remettant un prix unitaire pour 1000 enveloppes, et ce pour chacun des postes, plutôt que de tenir compte de l'unité renseignée par le pouvoir adjudicateur dans la colonne "description" de chaque poste de l'inventaire (boîtes de 500 pour les postes 1, 2, 5, 6 ; boîtes de 250 pour les postes 3 et 4), ce qui explique que son prix soit plus élevé que ceux de ses concurrents.

Le soumissionnaire reconnaît donc une erreur dans l'inventaire complété de sa part, ce qui ne constitue pas une justification de prix acceptable, la justification de prix ne pouvant consister en une modification des prix remis avec l'offre, en application de l'article 36 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, précité, et de la jurisprudence constante en la matière.

En tout état de cause, et pour le surplus, le pouvoir adjudicateur ne peut modifier les prix proposés par le soumissionnaire suivant l'explication qu'il propose (divisant son prix, tantôt par deux, tantôt par quatre) après la date limite de remise des offres sans violer l'égalité entre les soumissionnaires.

Enfin, rien n'indique que le prix unitaire par boîte de 250 ou 500 enveloppes corresponde aux prix proposé par 1000 enveloppes suivant un calcul strictement proportionnel, pareille correction emportant donc des doutes sur l'engagement du soumissionnaire, susceptible d'entraîner une irrégularité substantielle de son offre au sens de l'article 76 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Conclusion : Les justifications de prix du soumissionnaire IGEPA pour le lot 4 ne correspondent pas à une justification de prix admissible au sens de l'article 36 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 et sont en conséquence rejetées. Ses prix, tant unitaires que globaux, sont en conséquence considérés comme anormaux.

Il s'ensuit, en vertu du même article, que son offre est frappée d'irrégularité substantielle et donc de nullité.

- **LYRECO :** Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.
- **PAPYRUS:** Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.
- **ELEP:** Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.

➤ **Lot 5 (Articles de Branding):**

- **LYRECO:** Tous les prix proposés par le soumissionnaire apparaissent normaux.

D) Spécificités techniques : Analyse de la régularité des offres

➤ **Lot 1:**

- **LYRECO (Articles de bureau) :** L'offre est conforme

Notes concernant les postes suivants :

1. Article 26 : pas de preuve de label FSC mais l'article a été trouvé sur le siteweb avec le label FSC
2. Article 45 : Pas de preuve du label Bleu Anger mais l'article a été trouvé sur le siteweb avec le label Bleu Angel
3. Article 47 : pas de preuve du label PEFC mais l'article a été trouvé sur le siteweb avec le label PEFC
4. Articles 212-216 : pas de preuve de label FSC mais l'article a été trouvé sur le siteweb avec le label FSC

- **Lot 2 (Articles de bricolage):**
 - **BRICOLUX** : L'offre est conforme
 - **LYRECO** : l'offre est conforme
- **Lot 3 (Papier et Enveloppes):**
 - **IGEPA:**. Articles 8 à 25, pas de preuve de l'EU Ecolabel
 - **LYRECO** : Articles 8 à 25, pas de preuve de l'EU Ecolabel
 - **PAPYRUS** : l'offre est conforme
- **Lot 4 (Enveloppes avec Logo):**
 - **IGEPA** : l'offre est conforme
 - **LYRECO** : L'offre n'est pas conforme : pas de preuve de L'EU Ecolabel
 - **PAPYRUS**: l'offre est conforme
 - **ELEP**: l'offre est conforme
- **Lot 5 (Articles de branding):**
 - **LYRECO**: l'offre est conforme

E) Conclusion sur la régularité des offres

- **Lot 1:**
 - **LYRECO (Articles de bureau)** : L'offre du soumissionnaire pour ce lot est régulière.
- **Lot 2 (Article de bricolage):**
 - **BRICOLUX** : L'offre du soumissionnaire pour ce lot est régulière.
 - **LYRECO** : L'offre du soumissionnaire pour ce lot est régulière.
- **Lot 3 (Papier et Enveloppes):**
 - **IGEPA**: L'offre du soumissionnaire pour ce lot est frappée d'irrégularité substantielle au sens de l'article 76 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 pour défaut de conformité aux exigences minimales du marché.
 - **LYRECO** : L'offre du soumissionnaire pour ce lot est frappée d'irrégularité substantielle au sens de l'article 76 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 pour défaut de conformité aux exigences minimales du marché.

- **PAPYRUS** : L'offre du soumissionnaire pour ce lot est régulière.

➤ **Lot 4 (Enveloppes avec Logo):**

- **IGEPA** : L'offre du soumissionnaire pour ce lot est frappée d'irrégularité substantielle en raison de prix anormaux en application de l'article 36 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.
- **LYRECO** : L'offre du soumissionnaire pour ce lot est frappée d'irrégularité substantielle au sens de l'article 76 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 pour défaut de conformité aux exigences minimales du marché.
- **PAPYRUS**: L'offre du soumissionnaire pour ce lot est régulière.
- **ELEP**: L'offre du soumissionnaire pour ce lot est régulière.

➤ **Lot 5 (Branding artikelen):**

- **LYRECO**: L'offre du soumissionnaire pour ce lot est régulière.

5) Comparaison des offres: Critères d'attribution

A) Lot 1 (Articles de bureau):

Considérant que la comparaison des offres est rendue impossible dès lors qu'une seule offre est régulière et que par conséquent le pouvoir adjudicateur se doit d'uniquement vérifier que l'offre répond suffisamment aux critères d'attribution fixés à savoir :

- *Le prix de l'offre ;*
- *La mise en œuvre d'un webshop pour les adhérents ;*
- *La gestion et neutralisation des émissions de CO2 ;*
- *La développement de la circularité des produits ;*
- *Les couts de livraison.*

L'analyse de ces critères révèle, respectivement, que

- Les prix sont conformes aux prix observés de manière générale dans le secteur et conformes aux estimations du pouvoir adjudicateur;
- Le soumissionnaire précise dans une brochure le fonctionnement du webshop ;
- Le soumissionnaire calcule le bilan carbone de son entreprise et a mis en place une politique de compensation de ses émissions de CO2;
- Le soumissionnaire annonce qu'il pourra reprendre tous les articles;
- Les frais de transport sont gratuits.

En conséquence, l'offre de **LYRECO pour le lot 1** est considérée comme intéressante pour l'administration au regard des critères d'attribution énumérés.

B) Lot 2 (Articles de bureau):

Soumissionnaire (/1000)	Prix (Règle 3) (/700)	Webshop (/100)	Gestion et neutralisation des émission CO2 (/100)	Frais de livraison (/100)
Lyreco	(17.719,12 euro incl./ 17.719,12 euro incl.)*700= 700/700	• <i>Webshop personnalisé et sa qualité :</i> Le soumissionnaire a joint à son offre une brochure décrivant clairement le webshop et les fonctionnalités qu'il comporte • <i>Proposition d'un mini-catalogue</i> Le soumissionnaire décrit dans son offre qu'il est possible pour chaque pouvoir adjudicateur individuellement, en concertation avec le soumissionnaire, de préparer un mini-catalogue =100/100	• bilan carbone (/40) - o Le bilan carbone des produits n'est pas réalisé (0/20) - o Le bilan carbone de l'entreprise est réalisé (20/20) - o Total = 20/40 • Compensation CO2 (/30) - o Le soumissionnaire compense la totalité de ses services de transport (neutralité carbone), soit 10/10 - o Le soumissionnaire ne compense pas les produits, soit 0/20 - o Total = 10/30 • Mode de livraison (/20) - o Livraison par des véhicules à motorisation électrique ou hydrogène (15 points) - o Livraison par des véhicules à motorisation thermique inférieur à 3,5T (5 points) - Un parc de véhicules écologique avec des camionnettes conformes à la norme Euro 6 ; - Des camionnettes électriques ; - Des cours d'EcoDriving pour nos chauffeurs ; - Livraison directe de papier au CDR (Centre de Distribution Régional) ; - Utilisation de vélos pour les petites livraisons dans les villes ; - Camionnettes et camions LNG et CNG » - o Total 20/20 • Modalité de livraison (/10) - o Utilisation d'un hub logistique à Bruxelles : 0/5 - o Livraison hors des heures de pointes : 0/3 - o Optimisation des livraisons : 2/2 - o Total 0/10	Le soumissionnaire annonce dans son offre que les frais de livraison sont gratuits quel que soit le montant de la commande = 100/100
TOTAL LYRECO = 700/700 + 100/100 + 50/100 + 100/100 = 950/1000				

Bricolux	(17.719,12 euro incl./ 27.865,65 euro incl.)*700= 445/700	• <i>Webshop personnalisé et sa qualité :</i> Le soumissionnaire a décrit le contenu de son webshop et les fonctionnalités qu'il propose • <i>Proposition d'un mini-catalogue</i> Le soumissionnaire confirme dans son offre qu'il est possible de produire un mini-catalogue =100/100	• Bilan Carbone (/40) - Le bilan carbone des produits n'est pas réalisé (0/20) - Le bilan carbone de l'entreprise n'est pas réalisé (0/20) - Total = 0/40 • Compensation carbone (/30) - Le soumissionnaire ne compense pas totalité de ses services de transport 0/10 - Le soumissionnaire ne compense pas les produits, soit 0/20 - Total = 0/30 • Mode de livraison (/20) - Pas de livraison par des véhicules à motorisation électrique ou hydrogène (0/15) - Pas de livraison par des véhicules à motorisation thermique inférieure à 3,5T (0/5) - Total : 0/20 • Modalité de livraison (/10) - Utilisation d'un hub logistique à Bruxelles : 0/5 - Livraison hors des heures de pointes : 0/3 - Optimisation des livraisons : 2/2 - Total 2/10	Le soumissionnaire annonce dans son offre que les frais de livraison sont gratuits quel que soit le montant de la commande = 100/100
TOTAAL BRICOLUX= 445/700 + 100/100 + 2/100 + 100/100 = 647/1000				

Les résultats obtenus par l'offre de Lyreco sont supérieurs à ceux de Bricolux. En conséquence, l'offre de **LYRECO pour le lot 2** est considérée comme la plus intéressante pour l'administration au regard des critères d'attribution énumérés.

C) Lot 3 (Papier et Enveloppes):

Considérant que la comparaison des offres est rendue impossible dès lors qu'une seule offre est régulière et que par conséquent le pouvoir adjudicateur se doit d'uniquement vérifier que l'offre répond suffisamment aux critères d'attribution fixés à savoir :

- *Le prix de l'offre ;*
- *La mise en œuvre d'un webshop pour les adhérent ;s*
- *La gestion et neutralisation des émissions de CO2 ;*
- *Les couts de livraison .*

L'analyse de ces critères révèle, respectivement, que

- Les prix sont conformes aux prix observés de manière générale dans le secteur et conformes aux estimations du pouvoir adjudicateur;
- Le soumissionnaire précise le fonctionnement du webshop ;
- L'entreprise ne réalise pas de bilan carbone, ni compensation CO2, ni mode de transport ou méthode de livraison faible en émissions ;
- Les frais de transport sont gratuits dans le cadre de ce marché.

En conséquence, l'offre de **PAPYRUS pour le lot 3** est considérée comme intéressante pour l'administration au regard des critères d'attribution énumérés.

D) Lot 4 (Enveloppes avec Logo):

Soumissionnaires	Papyrus	ELEP
Prix: Règle de 3	= (32.336,77 euro incl.btw / 34.215,05 euro incl.)*80	= (32.336,77 € euro incl. btw euro incl./ 32.336,77 euro incl.)*80
(/80)	75,61/80	80/80
Frais de livraison <i>Les commandes d'un montant supérieur à 50 euros TVAC doivent se faire gratuitement. Pour des montants de moins de 50 euros TVAC (quel que soit le montant), le soumissionnaire doit mentionner les frais de livraison. Mode de calcul : 10/10 = livraison gratuite 5/10 = entre 0,01 euro et 10 euros 0/10 = à partir de 10 euros</i> (/20)	<i>Motiveren hoeveel ze vragen voor leveringen onder 50 euro? 10/10 = gratis levering 5/10 = tussen 0.01 euro en 10 euro 0/10 = vanaf 10 euro</i>	<i>Motiveren hoeveel ze vragen voor leveringen onder 50 euro? 10/10 = gratis levering 5/10 = tussen 0.01 euro en 10 euro 0/10 = vanaf 10 euro</i>
	20/20	20/20
TOTAL	95,61	100

Les résultats obtenus par l'offre de ELEP sont supérieurs à ceux d'IGEPA. En conséquence, l'offre de **ELEP pour le lot 4** est considérée comme la plus intéressante pour l'administration au regard des critères d'attribution énumérés.

E) Lot 5 (Articles de Branding):

Considérant que la comparaison des offres est rendue impossible dès lors qu'une seule offre est régulière et que par conséquent le pouvoir adjudicateur se doit d'uniquement vérifier que l'offre répond suffisamment au critère d'attribution fixé à savoir :

- *Le prix de l'offre ;*

L'analyse de ces critères révèle que

- Les prix sont conformes aux prix observés de manière générale dans le secteur et conformes aux estimations du pouvoir adjudicateur;

En conséquence, l'offre de **LYRECO pour le lot 5** est considérée comme intéressante pour l'administration au regard des critères d'attribution énumérés.

6) Prolongation de la durée de validité des offres

Tous les soumissionnaires pressentis ont été interrogés en date du 9 juin 2023 en vue de prolonger la durée de validité de leurs offres jusqu'à la date du 25 août 2023, conformément à l'article 89 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Ils ont tous accepté de prolonger leurs offres aux mêmes conditions qu'à la date de leur dépôt.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Sur base de la sélection qualitative et de l'examen de la régularité des offres, les pouvoir adjudicateur propose :

- **Lot 1 (fourniture de bureau)** est attribué à l'entreprise ayant remis l'unique offre à savoir **Lyreco Belgium SA, Rue du Fond des Fourches 20, 4041 Vottem**, aux prix unitaires indiqués dans l'offre de ce soumissionnaire (après corrections).
Le montant de l'offre corrigée est **de 593.923,25 euro htva soit 718.647,13 euro tvac**.
Le montant des dépenses sera imputé à l'article : 25.004.08.02.1211 et 25.004.11.02.7422.
Les bons de commandes seront émis progressivement selon les besoins de l'administration. Un décompte des commandes sera annexé lors de la création de chaque bon de commande, à concurrence du montant total autorisé.
- **Lot 2 (articles de bricolage)** est attribué à **Lyreco Belgium SA, Rue du Fond des Fourches 20, 4041 Vottem** aux prix unitaires indiqués dans l'offre de ce soumissionnaire (après correction).
Le montant de l'offre corrigée est de **14.643,90 euro htva soit 17.719,12 euro TVAC**.
Le montant des dépenses sera imputé à l'article : 25.004.08.02.1211.
Les bons de commandes seront émis progressivement selon les besoins de l'administration. Un décompte des commandes sera annexé lors de la création de chaque bon de commande, à concurrence du montant total autorisé.
- **Lot 3 (Papier et Enveloppes)** est attribué à **Papyrus Noordkustlaan 16C/4, 1702 Groot-Bijgaarden**, aux prix unitaires indiqués dans l'offre de ce soumissionnaire.
Le montant de l'offre corrigée est de **2.948.684,37 euro htva soit 3.567.908,09 euro tvac**.
Le montant des dépenses sera imputé à l'article : 25.004.08.02.1211.
Les bons de commandes seront émis progressivement selon les besoins de l'administration. Un décompte des commandes sera annexé lors de la création de chaque bon de commande, à concurrence du montant total autorisé.
- **Lot 4 (Enveloppes avec Logo)** est attribué à **ELEP NV Kerkhovensesteenweg 2, 3920 Lommel**, aux prix unitaires indiqués dans l'offre de ce soumissionnaire.
Le montant de l'offre corrigé est de **26.724,60 € euro htva soit , 32.336,77 € euro incl. btw**.
Le montant des dépenses sera imputé à l'article : 25.004.08.02.1211.
Les bons de commandes seront émis progressivement selon les besoins de l'administration. Un décompte des commandes sera annexé lors de la création de chaque bon de commande, à concurrence du montant total autorisé.

- **Perceel 5 (Articles de branding)** est attribué à **Lyreco Belgium SA, Rue du Fond des Fourches 20, 4041 Vottem**, aux prix indiqués dans l'offre de ce prestataire.

Le montant de l'offre corrigée est de **111.814,00 euro htva soit 135.294,94 euro tvac**

Le montant des dépenses sera imputé à l'article : 25.004.08.02.1211.

Les bons de commandes seront émis progressivement selon les besoins de l'administration. Un décompte des commandes sera annexé lors de la création de chaque bon de commande, à concurrence du montant total autorisé.

Les marchés subséquent fondés sur cet accord-cadre seront attribués conformément aux conditions qui y sont énoncées.

Olivia DE VOS

Diensthooft - Beheerder (technisch)administratieve dossiers

Et

Gabriel Dias

Chef de Sous-Division Achats généraux et Accueil